

cette Compagnie, qui est presentement protegée d'une maniere si expresse, des avantages de son propre Commerce.

Sur quoi L. H. P. prie très-instamment V. M. par ma bouche, de vouloir ordonner que l'on fasse des reflexions très-serieuses sur la presente representation, & de la maniere la plus convenable à l'importance de l'affaire, en faisant attention jusqu'où cette contradiction aux Traitez de *Munster* & d'*Utrecht*, pourroit avec le tems donner lieu à de fâcheuses suites, & exciter de nouveaux troubles en *Europe*.

L. H. P. sont entierement convaincus du zèle & de la pieté de V. M. ; que son intention n'a point été de renverser les Droits & les Privileges de la Republique, qui sont fondez sur des Traitez si autentiques ; de sorte qu'ils ne peuvent attribuer qu'aux Ministres de V. M. les entreprises qui ont été faites au contraire par le Traité de *Vienne* ; mais en cas que V. M. n'ait pas la bonté d'employer à tems les remedes necessaires, cette Republique se trouvera frustrée de tous les avantages qu'elle a acquis, au dépens de tant de sang répandu pour le maintien de sa Navigation ; d'où l'on peut conclure facilement, SIRE, que le Commerce en general étant une partie de la baze & du fondement de l'Etat, L. H. P. ne peuvent jamais se départir en aucun point des Conventions & Traitez de *Munster* & d'*Utrecht*. Ainsi Elles se flattent que V. M. voudra bien rectifier les Articles du Traité de *Vienne* qui y sont contraires, & faire en sorte que la Compagnie d'*Ostende* ne navigue plus aux *Indes* de quelque maniere, & sous quelque prétexte que ce soit ; afin que L. H. P. mes Maîtres puissent contenter & rassurer les esprits allarmez de leurs Habitans, qui regardent ce Traité de